

Texte d'une conférence prononcée dans le cadre des « Entretiens de la petite enfance » organisés le samedi 17 septembre 2005, à Paris, par l'Expansion Scientifique Française

**ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET CO-EDUCATION :
UNE ALLIANCE PARENTS/PROFESSIONNELS A DEVELOPPER**

Frédéric Jésus*

La plupart des institutions éducatives ou, plus généralement, dédiées à l'accueil des enfants, ont été conçues ou développées en France par la III^{ème} République pour contrecarrer l'obscurantisme supposé des familles et les influences que les Églises faisaient peser sur elles. Dans le contexte de la révolution industrielle et de l'urbanisation qui l'accompagnait déjà, une perspective à la fois familialiste et nataliste guidait cependant la mise en place, par l'État, des prémices de ses politiques publiques familiales, mais aussi sociales, éducatives et, peu à peu, de l'emploi. Aussi les institutions consacrées aux enfants ont également visé, d'une part et tout d'abord, à contrarier la volonté d'une partie peu éclairée du patronat de s'assurer la main mise sur le travail des enfants et des jeunes, mais aussi des mères ; d'autre part et ensuite, à fixer la main d'œuvre adulte, à contrôler les classes laborieuses perçues comme dangereuses et à protéger les enfants.

Cette méfiance à l'égard des parents et de leur environnement social se retrouve lors de la création des premières crèches collectives, initialement dénommées « salles d'asile », au milieu du XIX^{ème} siècle.

Aujourd'hui, cette méfiance est moins de mise, moins encouragée, moins explicite. Il n'en reste pas moins que, depuis son admission en crèche jusqu'à la poursuite de sa vie sociale vers l'école dite « maternelle », le jeune enfant se voit placé au cœur - voire être l'enjeu - d'interactions complexes. La culture et les pratiques éducatives populaires ou « profanes » de sa famille rencontrent en effet – et parfois encore affrontent - celles, professionnelles, « savantes », en l'occurrence médicales, psychologiques et éducatives, de l'institution qui l'accueille. Chacun de ces deux systèmes culturels tend à produire ses propres normes voire même à vouloir les imposer à l'autre au nom de la représentation qu'il se fait du bien-être, immédiat ou à venir, de l'enfant. Les interactions qui s'en suivent peuvent prendre les formes extrêmes de l'évitement ou du conflit, ou des formes intermédiaires à travers lesquelles se négocient des rapports d'influences, des délégations éducatives partielles, des contestations plus ou moins feutrées, des conciliations progressives, des adaptations mutuelles et parfois, au bout du compte, de réelles coopérations.

L'histoire des crèches peut se lire en grande partie comme l'histoire de la reconnaissance, du rééquilibrage et de la pacification de ces interactions.

Une préhistoire des relations parents/professionnels marquée par le clivage des compétences et la méfiance réciproque

* Médecin, pédopsychiatre, diplômé en santé publique et en santé communautaire. Cadre supérieur à la Direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris. Administrateur de DEI-France. Auteur de « Co-éduquer – Pour un développement social durable », 2004, Dunod

Depuis la constitution, en 1846, par Baptiste Firmin Marbeau, adjoint au maire du premier arrondissement de Paris, de la « Société des Crèches » qui regroupe 14 des premières crèches collectives et jusqu'aux années 1970, on perçoit la permanence d'une tendance fortement normalisatrice de la part des responsables de ces établissements. Formulée au nom de la protection et de la santé physique puis psychique de l'enfant, cette tendance est aussi l'expression d'enjeux de société portant sur la place et le rôle des femmes et sur le contrôle social de l'éducation parentale, en particulier de celle prodiguée par les familles pauvres.

Marbeau assignait ainsi aux crèches la fonction d'« *épurer le sang et les mœurs de la classe indigente* », de la « *moraliser en [la] secourant* ». Parmi les conditions d'admission de l'enfant figuraient en première ligne la pauvreté, le travail hors du domicile et la bonne conduite de la mère, à laquelle une liste de 34 conseils était remise, où se lisait en filigrane une condamnation assez ferme des pratiques populaires de soins.

Le « Bulletin des crèches », périodique publié à cette époque pour promouvoir le développement des crèches et l'organisation de leurs pratiques, relayait cette méfiance à l'égard des conduites parentales. En voici deux extraits :

- 1849 : « *dans tous nos asiles, il a été remarqué et consigné sur les registres des médecins que bon nombre d'enfants sortent le samedi en bon état de santé et reviennent malades le lundi parce qu'ils ont fait le dimanche avec leur famille* ».
- 1851 : « *à leur arrivée en crèche, le matin, les enfants seront aussitôt lavés et dépouillés de leurs vêtements de famille* ». La propreté des enfants est en effet un sujet continu de contestations entre les mères et les professionnelles, et il était reproché à certaines des secondes de se montrer trop tolérantes envers les premières, d'hésiter à contrarier leurs conceptions selon lesquelles la saleté bien dosée aide à conserver la santé (hypothèse d'ailleurs confirmée par une récente étude épidémiologique menée en Grande-Bretagne !).

Des visites au domicile des parents par les « dames patronnesses » sont d'ailleurs instaurées pour s'assurer de la continuation des bonnes pratiques promues par la crèche, pour contrôler le motif des absences des enfants et pour lutter contre les « *caprices* » ou les « *intentions répréhensibles des parents* ».

Près de 120 ans plus tard, les progrès en matière d'hygiène publique, l'introduction de programmes de vaccination efficaces, la découverte et l'utilisation des antibiotiques et la meilleure connaissance des conditions d'un développement psychoaffectif harmonieux des jeunes enfants ont considérablement réduit la mortalité infantile et permis d'amender certaines règles de puériculture (dont on connaît par ailleurs la grande plasticité au fil du temps). Si les pratiques familiales et professionnelles ont progressé en conséquence, l'étude du contexte de leurs interactions dénote cependant une certaine permanence au-delà des changements.

Dans un ouvrage de 1964 sur la « *Psychopédagogie du premier âge* », Irène Lézine estime ainsi que la directrice, le médecin et la psychologue de la crèche doivent « *atteindre à travers les conduites des enfants les principes éducatifs des familles, redressant et modifiant ainsi, s'il y a lieu, certaines des conceptions éducatives répandues dans les milieux environnant la crèche* ». Et, la même année, Françoise Davidson, directrice du service de PMI du département de la Seine, pointe régulièrement l'incompétence voire la nocivité de certains parents, et les inconvénients de leurs interventions : « *l'enfant qui a quitté la crèche le*

vendredi soir adapté à l'alimentation réapparaît le lundi conditionné au biberon (...). Le personnel résigné reprend (...) la bataille qui avait paru gagnée deux jours avant ».

Cette posture de « *bataille* », d'affrontement entre logiques parentales et logiques professionnelles, résulte encore, manifestement, de conceptions différentes du bien-être social et, surtout, de la santé des jeunes enfants. Face aux dangers auxquels les familles et leur environnement sont supposés exposer ceux-ci, le discours médical et les préoccupations hygiénistes persistent à conférer aux crèches et aux « *nourrices* » une fonction de *garde* qui reste encore largement pensée comme une fonction de *sauvegarde*. Pourtant, on l'a souligné, et notamment depuis la sortie de la seconde guerre mondiale, les connaissances, le contexte et les moyens sanitaires ont fait efficacement et durablement reculer l'essentiel des périls qui justifiaient ces orientations professionnelles et institutionnelles. D'ailleurs, et de ce fait, apparaissent alors des préoccupations nouvelles pour des questions plus complexes - car relevant de déterminants multiples et intriqués - que la mortalité et la morbidité liées aux maladies infectieuses aiguës (par exemple la sécurité périnatale, les maltraitances, les problèmes nutritionnels, les allergies, etc.).

Entérinant des situations de fait expérimentées depuis les « *crèches sauvages* » de mai 1968, une circulaire du 16 décembre 1975 s'efforce certes de desserrer un peu le contrôle médical sur les établissements, de développer leur rôle éducatif vis-à-vis des enfants et de supprimer l'interdiction d'accès des parents aux locaux.

La volonté de confier aux crèches une mission d'éducation sanitaire et comportementale directive à l'égard des parents, et surtout des mères, n'en reste pas moins dominante. Mais elle commence à s'essouffler, et ceci dans le même temps que le mouvement d'émancipation des femmes et le retour des mères sur le marché de l'emploi prennent de l'ampleur (l'allocation de salaire unique est définitivement abolie en 1978) ; et que, malgré les affirmations de Françoise Dolto (« *un homme normalement viril ne peut trouver d'intérêt à un enfant de moins de 18 mois* »), les hommes s'autorisent à se soucier de l'éducation au quotidien de leur jeunes enfants.

Au cours des mêmes années, en effet, un nombre croissant de parents, notamment dans les classes sociales moyennes ou aisées, commencent à manifester leur préférence pour le recours aux crèches collectives – dont l'offre reste cependant réduite - plutôt qu'aux assistantes maternelles - dont le statut est créé par une loi de 1977. C'est peut-être même du fait de cette préférence qu'ils commencent à remettre en cause publiquement certains modes de fonctionnement qui y sont encore rencontrés : pouvoir médical abusif, interdiction souvent maintenue de l'entrée des parents dans les espaces de vie de leurs enfants, enfants encore déshabillés et revêtus des habits de la crèche, vaccinations intempestives sans consultation des parents, incursion de la crèche dans l'hygiène et les modes de vie familiaux, horaires trop stricts, contrôle régulier du travail de la mère, sentiment d'infantilisation par les savoirs des spécialistes, de dépossession voire d'enfermement de l'enfant.

Ces critiques sont souvent aussi excessives que s'avère abusif le maintien, ça et là, de certains des archaïsmes qu'elles dénoncent. En réalité, l'ouverture des crèches sur leur environnement ou, tout du moins, au dialogue avec les parents apparaît comme une évolution certes lente, mais progressive et irréversible. En même temps que s'assouplissent les normes et que se démocratisent les pratiques en matière de relations sociales et

éducatives, de nouveaux espaces d'échange et de parole se recherchent et se créent peu à peu entre les parents et les professionnels, entre les professionnels, et entre les parents eux-mêmes.

De la « garde » à l'« accueil » des enfants : une évolution qui permet progressivement de reconsidérer la place et le rôle éducatifs de leurs parents

En 1982, un rapport intitulé « *L'enfant dans la vie : une politique pour la petite enfance* » et remis par Nicole Boulaya et Bernadette Roussille au Secrétariat d'État à la famille officialise le changement de dénomination des « *lieux de garde* » qui deviennent « *lieux d'accueil* » de la petite enfance. Ce changement vient symboliser les évolutions qui, depuis quelques années déjà, tendent à présenter les fonctions d'éveil et de socialisation du petit enfant comme prépondérantes par rapport à celles de garde et de surveillance sanitaire. L'enfant n'est plus seulement perçu comme un être de besoins mais aussi comme une personne, dont l'expression des désirs et des demandes affectives est légitime ; mais encore comme un sujet, actif, réactif et créatif, au regard du projet éducatif qui le concerne ; et bientôt, avec l'adoption en 1989 de la Convention internationale des droits de l'enfant, comme un sujet détenteur de droits spécifiques à la protection et à l'expression. On y reviendra.

Il convient donc désormais d'accueillir - et non plus de « garder » - les jeunes enfants en référence à ces nouvelles conceptions et, tout du moins, de le faire dans les institutions qui leur sont dédiées mais qu'un petit nombre d'entre eux seulement sont en mesure de fréquenter (ainsi par exemple, et malgré les aides conséquentes apportées depuis 1983 par les Caisses d'allocations familiales à la création de crèches collectives ou familiales et à la solvabilisation des recours qui y sont fait, seuls 9% des enfants de moins de 3 ans y trouvent aujourd'hui une place).

Il est significatif qu'à la même époque, la place et le rôle conférés aux parents dans ces projets d'accueils institutionnels aient commencé, quoique non sans lenteurs et difficultés, à être peu à peu reconsidérés. Différentes instances délibératives ouvertes aux parents ont déjà été mises en place dans les établissements scolaires ; un décret en date du 28 décembre 1976 institutionnalise notamment les conseils d'école, dont les modalités d'élection des représentants de parents seront précisées par différents textes ultérieurs. En juin 1983, une circulaire « *relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches* » prend acte des différentes évolutions en cours et affirme que « *la participation accrue des parents à la vie quotidienne des établissements d'accueil des jeunes enfants, notamment les crèches, a pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants. Elle doit éviter des ruptures dans la vie quotidienne de l'enfant et permettre aux parents de continuer à exercer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. Elle doit aussi faciliter l'adaptation du fonctionnement des services (...) aux besoins des familles* ».

La circulaire invite à cet effet les responsables tutélaires des crèches – qui, en application des lois de décentralisation, seront bientôt et le plus souvent les maires – à favoriser la présence des parents et leurs dialogues avec les professionnels à l'arrivée et au départ des enfants, à faciliter l'expression collective des parents (y compris au moyen de panneaux d'affichage et de la tenue de réunions) et à prévoir, sous la forme de conseils de crèches collectives ou familiales, la participation institutionnelle des parents à la vie des établissements. Réunis au moins une fois par trimestre, ces conseils doivent être consultés sur l'organisation

intérieure, la vie quotidienne, les orientations pédagogiques et éducatives et les projets de travaux d'équipement de la crèche.

Les préconisations de cette circulaire seront appliquées et suivies de façon très variable d'une ville à l'autre, et ceci pour des raisons démographiques, sociologiques et politiques dont l'analyse reste à faire. En l'absence de travaux menés sur cette question, on fera l'hypothèse que ces disparités reflètent, en un lieu et un temps donnés, l'estime en laquelle les décideurs publics, les professionnels et les parents tiennent leurs possibilités de coopération, et l'ambition qu'ils accordent à leurs volontés croisées de s'inscrire dans une logique de coéducation à l'égard des jeunes enfants.

Toujours est-il que certaines villes, souvent de petite taille et responsables d'un petit nombre d'établissements, ont mis en place, à leur rythme, des conseils de crèche pendant que d'autres ont limité leurs efforts, ou leurs capacités, à institutionnaliser l'accueil des parents, le matin et le soir, ou à tenir des réunions de parents, souvent conçues et animées par la directrice, la psychologue, le médecin.

En l'an 2000, l'état des lieux et les points de vue des décideurs et des professionnels en matière de participation des parents étaient si contrastés sur le territoire national que le décret relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, tout en reconnaissant l'existence de conseils d'établissements, n'alla pas jusqu'à en instaurer le caractère obligatoire.

Le contexte le plus récent a pourtant vu se développer divers outils de la démocratie participative au niveau des institutions politiques (avec la création légale, en 2001, des conseils de quartier), au niveau des institutions sociales et médico-sociales (la loi du 2 janvier 2002 « *renovant l'action sociale et médico-sociale* » y prévoit la mise en place de conseils de la vie sociale) et même au niveau des établissements de soins (à travers plusieurs dispositions de la loi du 4 mars 2002 « *sur les droits des malades et la qualité du système de santé* »).

Plus généralement, et plus de 20 ans après la circulaire de 1983 « *relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches* », les premières lois de décentralisation, contemporaines de cette circulaire, ont profondément remanié le champ, le pilotage et les impacts des politiques publiques de proximité. Simultanément, face à la fragilisation constatée des liens conjugaux au sein de la vie des familles, c'est désormais sur les liens parentaux que se concentrent l'attention, les soucis et les espoirs des décideurs des politiques familiales, nationales ou localement déclinées. La notion et les pratiques d'appui et d'accompagnement des fonctions parentales se sont développées en conséquence. Souvent pour le meilleur ; mais parfois au risque du pire, c'est-à-dire d'une triple régression : vers de nouvelles formes de contrôle social ou psychosocial à l'encontre des familles en difficulté, vers l'abandon des autres familles aux logiques individualistes et consuméristes au mépris des besoins de solidarités collectives et de cohésion sociale, et vers la réactivation d'un esprit de « bataille » au sein des institutions en contact avec les unes et les autres de ces familles.

Il convient aujourd'hui, quoiqu'il en soit, de « revisiter », 20 ans après son officialisation, le concept d'« accueil de la petite enfance », d'admettre qu'il dépasse vraisemblablement le seul périmètre des établissements d'accueil pour solliciter de nombreuses autres composantes des politiques publiques de proximité et d'examiner la place reconnue aux parents dans ce qu'est devenu l'ensemble de ce domaine. Et

il convient de le faire, notamment, à la lumière des expériences acquises depuis lors au fil de l'élaboration, du suivi et des réactualisations des « contrats enfance » passés entre les villes et les Caisses d'allocations familiales (ce qui concernait, en 1999, 82% des villes de plus de 30.000 habitants).

Quatre observations d'ordre général se dégagent alors d'un tel examen : l'accueil de la petite enfance est l'affaire de tous et notamment des maires, qui représentent la collectivité politique la plus proche des jeunes enfants ; l'accueil des jeunes enfants est devenu, en toute logique, indissociable de celui de leurs parents et, s'il y a lieu, de l'accompagnement des uns et des autres ; il importe donc de construire des projets à la fois locaux et globaux d'accueil de la petite enfance et de le faire selon une dynamique participative ouverte en premier lieu aux parents eux-mêmes ; enfin, si de tels projets constituent des leviers importants du développement social des territoires de vie des familles, ils favorisent aussi, au quotidien, entre parents et professionnels, une logique de coéducation propice au caractère durable de ce développement.

L'accueil de la petite enfance est l'affaire de tous

En tous temps et en tous lieux, la naissance d'un enfant constitue un événement public aussi bien que privé. Chaque enfant est en effet le dépositaire de toutes les histoires qui convergent vers les désirs, parfois obscurs, auxquels il doit la vie. Il est aussi perçu comme porteur de l'avenir de sa famille en même temps qu'il préfigure à son échelle celui de la société dans son ensemble. Ces convictions-là peuvent se forger, se partager et s'exprimer dans les mois, les semaines et les jours qui précèdent sa naissance. Les acteurs et les témoins de celle-ci s'attachent ensuite à transcrire ensemble dans l'accueil qu'ils réservent au nouveau-né les représentations qu'ils se font de sa place et de son devenir.

L'attente, l'arrivée et l'installation d'un enfant dans la société humaine sont donc l'affaire de tous et pas seulement de ses parents. L'homme se distingue des autres espèces animales par le fait que ses petits sont, à leur naissance, particulièrement fragiles, immatures et dépendants. Il s'en distingue aussi, et surtout, par le fait que le talent requis pour les guider vers l'autonomie est culturellement construit bien plus que naturellement donné. L'apprentissage des premiers pas et des premiers mots détermine les processus d'humanisation et de socialisation. Mais sa réussite s'inscrit dans le contexte d'une double dépendance : celle du petit à ses parents (ou à ceux qui prennent soin personnellement de lui) et, dans une autre mesure, celle de ceux-ci à leur environnement. La reconnaissance de cette contingence est le premier jalon du chemin qui relie les pratiques privées et spontanées assumées par les familles aux politiques publiques et délibérées mises en œuvre par les institutions. Elle conditionne ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'accueil de la petite enfance ». Les dispositifs déployés à cette enseigne reflètent une volonté d'engagement solidaire de la collectivité auprès de femmes et d'hommes qui, lorsqu'ils deviennent ou redeviennent parents, éprouvent le plus souvent, au delà des congratulations rituelles, le besoin d'être entourés et confortés sur la durée.

C'est pourquoi il ne suffit pas, sous nos cieux républicains, d'affirmer que « *les hommes naissent libres et égaux en droit* ». Tout parent franchissant le seuil d'une mairie française pour y inscrire son enfant sur les registres de l'état civil forme le vœu que le mot de « *fraternité* », qui jouxte ceux de « *liberté* » et d'« *égalité* » au fronton de l'édifice municipal, puisse se déchiffrer autrement que comme une abstraite ou désuète déclaration d'intention.

Il y a lieu de se réjouir d'un projet républicain qui se propose d'accueillir chaque enfant comme un futur citoyen doté d'emblée de droits généraux et même, depuis la Convention de 1989 des Nations Unies, de droits liés à son âge. La logique qui s'en déduit, et selon laquelle l'ensemble des droits reconnus à l'enfant préfigure ses devoirs ultérieurs, suppose néanmoins que ce projet soit, dans l'immédiat, doté de relais à la hauteur de l'ambition initiale. Aussi est-ce à ceux qui l'incarnent en première ligne, et tout particulièrement aux élus municipaux, qu'il revient politiquement de promouvoir et de diffuser une culture favorisant la responsabilité collective en matière d'accueil, institutionnel ou non, de la petite enfance. Il leur revient plus particulièrement, pour fédérer sur le territoire de leur commune tous les moyens - humains, administratifs, matériels et financiers - correspondant à cet objectif, de s'assurer tant du concours actif des institutions publiques, parapubliques et privées concernées que de celui des parents eux-mêmes.

Toutefois, et depuis un tiers de siècle environ, les chercheurs les plus influents dans les domaines de la psychologie et de l'éducation des jeunes enfants se montrent souvent ambivalents à l'égard de ces préoccupations politiques et, partant, gestionnaires. Sans s'inscrire explicitement à rebours des approches et des institutions collectives, ils peuvent en détourner les parents, après les avoir inquiétés, et dissuader les décideurs politiques de les financer – comme on le constate actuellement à l'occasion du débat, assez artificiellement activé par certains d'entre eux, sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Arguant, sur de telles bases, de l'intérêt prévalant et du bien-être de leurs enfants, les parents peuvent alors se sentir incités, s'ils en ont les moyens culturels et financiers, à adopter des attitudes consuméristes qui déstabilisent et parfois humilient les professionnels, bien moins dotés qu'eux, des structures d'accueil ou de la « garde » à domicile. Ce faisant, de tels chercheurs, souvent très médiatisés, viennent abonder les systèmes de valeurs individualistes des nouvelles classes dominantes pour lesquelles l'accueil de la petite enfance est bien moins l'affaire de tous que de celles et ceux qui peuvent la financer à leur main.

Il n'en reste pas moins que ce sont aussi des travaux de chercheurs en sciences humaines qui, en leur temps, ont judicieusement contribué à substituer au concept de « garde », d'obédience historiquement sécuritaire et hygiéniste, celui d'« accueil ». Celui-ci, on l'a dit, est venu redimensionner les champs de la sécurité et de l'hygiène tout en répondant à de nouvelles préoccupations sociales et familiales. C'est parce qu'il n'est plus guère exposé, dans les pays riches, aux risques vitaux de la périnatalité et des maladies infectieuses que le jeune enfant – on l'a dit aussi - est de moins en moins considéré comme un objet fragile dont les besoins sanitaires devraient être prioritairement satisfaits. Sa survie est donc largement garantie ; mais il est devenu d'autant plus et autrement précieux que, toujours dans les pays riches, il se fait démographiquement plus rare. Aussi est-il de plus en plus appréhendé comme un sujet dont, à ce titre, les rythmes spécifiques, les caractéristiques personnelles, les demandes affectives et les désirs émergents doivent être très tôt reconnus et pris en compte au sein de son univers relationnel.

L'accueil de la petite enfance intègre donc désormais l'ensemble des conditions permettant d'assurer non seulement la sécurité physique des enfants de moins de six ans, mais plus encore leur sécurité psychique, leur épanouissement individuel, leur ouverture aux relations sociales, leur éveil culturel et, peu à peu, la préparation de leur scolarisation. L'équation est aujourd'hui devenue complexe à résoudre : affaire de tous et, au moins à ce titre, pouvant s'appuyer sur des structures collectives, l'accueil de la petite enfance doit également répondre à une exigence de personnalisation assez poussée, souvent formulée par les parents

eux-mêmes avec l'assentiment variable de professionnels plus ou moins en mesure, de par leur formation et l'organisation de leur service, à la prendre en considération.

Les objectifs d'un accueil ainsi pensé semblent vouloir amener les enfants à se développer et à s'affirmer individuellement dans un environnement collectif perçu comme précocement concurrentiel. Une telle aspiration n'exprimerait pourtant que très médiocrement l'esprit et la lettre de la Convention internationale des droits de l'enfant. Le fait est qu'elle semble aujourd'hui plus répandue dans les classes sociales moyennes et supérieures que dans les classes populaires. Chez ces dernières, l'ambition éducative se vit plus souvent au présent ; et, quand bien même le souci de l'avenir y est à juste titre puissant, elle s'avère d'abord soucieuse de ce qui peut concilier en temps réel la gestion des contraintes familiales quotidiennes et la satisfaction des besoins essentiels et immédiats du jeune enfant puis, si possible, l'espoir placé en sa future émancipation.

De l'accueil des jeunes enfants à l'accueil de leurs parents

Les conceptions actuelles de l'accueil de la petite enfance ont placé le curseur des normes qualitatives sur un axe désormais plus psycho-éducatif que médico-social. L'emprise du discours hygiéniste et du pouvoir médical sur les conditions, l'organisation et l'évaluation de cet accueil est loin de s'être pour autant définitivement relâchée. Elle continue de se manifester sous des configurations plus ou moins remaniées auxquelles les décideurs politiques locaux restent diversement sensibles mais qui peuvent influencer, entre autres avis techniques, les représentations qu'ils se font de la place et du rôle des parents, et notamment des parents en difficulté, en ce domaine.

Il ne serait pas raisonnable, cependant, de faire reposer sur les seuls parents la responsabilité et les exigences de qualité de l'accueil de leurs jeunes enfants sous prétexte qu'ils sont les premiers et les principaux acteurs de leur vie relationnelle. Cantonnés à ce registre exclusif, les parents seraient aussitôt stigmatisés et culpabilisés en cas de difficulté ou d'échec. Ils risqueraient d'être alors enjoins à se soumettre à des protocoles de guidance psycho-socio-éducative individuelle décrétés sans interpellation concomitante des responsabilités économiques, socio-culturelles, institutionnelles ou politiques en jeu.

Quel sens, par exemple, peut revêtir l'orientation intempestive vers une consultation de pédopsychiatrie d'un bébé insomniaque ou anorexique dont la mère subit des horaires éclatés dans le supermarché qui l'emploie comme caissière, dont le père travaille alternativement en équipe de jour et en équipe de nuit dans une entreprise de sous-traitance, dont les grands-parents résident à 300 kilomètres, dont la crèche ferme en toutes circonstances à 18h30 ou dont le domicile de l'assistante maternelle n'est pas correctement desservi par les transports en commun ?

Sauf à s'enfermer dans l'impasse d'une psychologisation outrancière, il convient plutôt de réfléchir aux questions qui se posent et aux solutions qui peuvent se chercher et se trouver aux marges des actuels modèles de référence de l'« accueil de la petite enfance ».

Comment encourager et accompagner concrètement des parents quand leurs difficultés individuelles, familiales, sociales, économiques, éducatives ou psychologiques les confinent à l'isolement, puis à la solitude

voire au désespoir, mais qu'ils sont par ailleurs soumis à l'injonction morale et sociale de prendre correctement soin de leurs jeunes enfants et de veiller à leur bien-être et à leur épanouissement ? Une assistante maternelle agréée de « dépannage » ne peut-elle les seconder et les conseiller « à la demande » (la leur) et ouvrir au passage leur réseau relationnel de proximité ? Si oui, par qui et comment sera-t-elle mise en relation avec ces parents et rémunérée ?

Comment prendre en considération les pratiques de puériculture de familles migrantes quand elles se montrent plus soucieuses de l'intégration communautaire de leur bébé que de l'assomption précoce de sa personnalité individuelle ? Comment ne pas disqualifier ces pratiques, ni les idéaliser aveuglément, ni les contraindre à la clandestinité ? Quels médiateurs culturels pourront-ils contribuer à identifier et à prévenir les risques de quiproquo avec les services sociaux, médico-sociaux ou socio-éducatifs dont de telles situations sont lourdes ?

Sachant que la culpabilité est rarement de bon conseil, comment protéger des influences délétères de celle-ci des parents dont les contraintes horaires de travail sont dénoncées comme préjudiciables aux besoins et aux rythmes essentiels de leur enfant par certains professionnels — tout du moins par ceux qui, étant les plus diplômés et les mieux payés, sont eux-mêmes préservés de telles contraintes ? Etc.

Une société qui se veut accueillante à l'égard des jeunes enfants, et donc respectueuse de leurs droits essentiels, doit pour commencer se montrer accueillante et respectueuse à l'égard de leurs parents. C'est à ce double niveau qu'il convient d'activer et de mettre en pratique les valeurs tant de solidarité collective et institutionnelle - celle dont les pouvoirs publics, nationaux et locaux, doivent se porter garants – que de solidarité citoyenne et de proximité - celle dont les réseaux d'habitants, de professionnels et d'acteurs associatifs peuvent être des vecteurs.

Il faut partir du principe, assez simple au demeurant, que les parents sont les mieux placés pour attester et expliquer les joies et les soucis, les espoirs et les tensions, les contraintes et les opportunités, qui accompagnent la construction et l'exercice de leur « parentalité ». Par « parents », on doit entendre ici chaque parent mais aussi tous les parents, hommes et femmes, y compris ceux qui ne s'expriment pas facilement ou pas spontanément, surtout à des professionnels, et surtout si ceux-ci ne se donnent pas les moyens d'aller à la rencontre de leur expression.

La notion de proximité, affective et territoriale, est ici essentielle. Écouter et consulter les parents, afin de se prémunir de la tentation de dire à leur place ou de décider sans eux, est d'abord et logiquement l'affaire des proches : famille élargie, voisins et amis pour ce qui est des besoins intimes ; professionnels et associations dits « de terrain », voire élus locaux, pour ce qui est des besoins sociaux. À ce stade, l'accueil des parents de jeunes enfants consiste surtout à les accompagner sur le chemin de leurs capacités à devenir parents et à le rester ; puis à reconnaître, respecter et soutenir leurs responsabilités à déterminer le tracé de ce chemin, et ceci malgré les obstacles de départ ou rencontrés, voire même en s'appuyant sur ces obstacles pour les aider à mieux les franchir.

La nécessaire formulation de projets locaux et globaux d'accueil de la petite enfance

La mobilisation des parents, de leurs proches et des professionnels de l'enfance et de la famille postés à leurs côtés ne peut cependant à elle seule lever tous les obstacles. Pour indispensables qu'elles soient, l'empathie et la qualité psychologique de l'écoute doivent aussi s'inscrire dans un projet politique, à la fois local et global, susceptible de donner aux composantes de l'accueil de la petite enfance des perspectives concrètes à la hauteur des enjeux sociaux et sociétaux aujourd'hui perceptibles.

De ce point de vue, il n'y a pas un mot à retrancher à l'appel à un « changement de regard sur l'accueil de la petite enfance » formulé, en France, par la « Commission petite enfance » de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence de la famille de juin 1999 : *« Le développement d'équipements et de services de proximité pour les familles ayant de jeunes enfants comporte des enjeux fondamentaux tant au plan économique que social. Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale est une nécessité pour la plupart des familles ; pour les familles en difficulté (familles monoparentales ou en recherche d'insertion professionnelle), c'est une condition sine qua non de leur insertion dans les activités économiques ou sociales. Ces lieux d'accueil des jeunes enfants font partie des activités structurantes pour le développement local : maintien de populations jeunes et de l'équilibre démographique sur le territoire, levier de solidarités de proximité. (...) L'arrivée d'un enfant, si elle ne se fait pas dans un contexte trop difficile, est un moment particulièrement fécond de mobilisation du désir des parents pour tisser des relations solides avec un enfant et aussi avec son environnement. Il est important de souligner que ce domaine a été ces dernières années un important creuset de la vie associative marquée notamment par un engagement bénévole des familles. (...) Si des mesures en faveur de plus de cohérence sont encore à construire au niveau national, le développement et l'adaptation des réponses aux besoins des familles doivent s'appuyer sur l'engagement et la coordination des acteurs et des actions au niveau local. »*

Du fait de la récente extension du concept d' « accueil de la petite enfance », la mobilisation locale est donc aujourd'hui fortement relégitimée. D'une part, cet accueil n'est pas l'affaire des seuls parents ; il invite aussi les élus, les institutions, les professionnels, les associations et les habitants de tous âges à se sentir plus que jamais concernés par ses objectifs, sa pertinence, sa qualité, ses adaptations et par les moyens qui lui sont consacrés. D'autre part, les services et les établissements ne peuvent plus rester centrés sur les seuls enfants ; ils doivent aussi reconnaître aux parents la place et le rôle actif qui leur reviennent pour pouvoir s'impliquer, sur un mode participatif et non pas consumériste, dans la définition des besoins puis des projets d'accueil, tant individuels que collectifs.

Il n'est certes pas question de nier l'importance des politiques nationales sur les conditions de développement, d'accessibilité et d'amélioration des différents dispositifs d'accueil. Ces politiques s'expriment, en France tout du moins, à travers l'adoption et les évolutions d'une série de normes légales et réglementaires, les réformes des prestations familiales et collectives, les soutiens à l'emploi à domicile, les mesures fiscales particulières, les incitations à l'investissement des collectivités locales, l'aménagement du temps de travail des parents et des professionnels, etc.

Il n'en reste pas moins que le niveau local de la décision publique est déterminant pour ajuster au mieux les réponses aux besoins et aux attentes exprimés ou perçus. Ceux-ci, et les demandes qui en résultent, dépendent en effet de paramètres qui doivent être mesurés et appréciés sinon à la loupe, du moins d'assez près : structure socio-démographique de la population ; tailles, formes, compositions et modes de vie des

familles ; contexte économique et marché local de l'emploi, offrant par exemple en priorité des emplois à temps partiel ou des activités à horaires décalés ; contraintes de trajets domicile/travail et modes de transport ; densité et dynamisme de la vie associative locale ; connaissance par les services, notamment sociaux, des principales difficultés affectant les familles ; etc.

Les politiques locales ainsi conçues s'attachent tout d'abord, pour chercher à les satisfaire, à évaluer des besoins de base : faire « garder » les petits enfants qui ne peuvent pas l'être par leurs parents ou au sein de leur famille élargie. Elles s'emploient à cet effet sinon à accroître quantitativement les réponses institutionnelles, du moins à les diversifier, les adapter et les coordonner. Au fil de ces premières étapes, et selon les modalités et la nature des choix effectués, elles auront peut-être réussi à enclencher dans le même temps une dynamique favorable, par extension, à la constitution de territoires globalement accueillants et bien traitants à l'égard de l'ensemble des enfants et des familles qui y vivent et s'en partagent la vie quotidienne. Ainsi des objectifs explicitement confiés aux services et aux établissements au titre de la qualité de l'accueil des jeunes enfants et de leurs parents en auront-ils progressivement débordé le strict périmètre pour devenir les références générales de l'ensemble de la population et de ses mandataires, institutionnels et politiques.

Si les parents ont été soigneusement associés à l'identification locale des besoins et des attentes en matière de « garde », il se peut alors qu'ils le soient de nouveau pour ce qui concerne la définition, l'organisation et le fonctionnement des dispositifs institutionnels qui y répondent, au moyen par exemple de la mise en place de « conseils d'établissement ». Une acception étendue et pérenne de la démocratie participative dans la cité pourra dès lors les amener à souhaiter être associés de même aux décisions concernant les autres composantes de l'accueil, au sens large, de leurs jeunes enfants puis, au fil du temps, de celui de leurs enfants grandissants – et peut-être même d'autres enfants que les leurs.

D'ailleurs, et de l'avis même des maires, quelles que soient leurs sensibilités ou la taille de leurs communes, si la petite enfance est un moment important de la vie de l'enfant, elle n'est qu'un moment parmi d'autres. À leurs yeux, l'approche du quotidien de l'enfant doit également intégrer le temps qu'il passe dans sa famille, à l'école, au sein d'activités culturelles et sportives, et même dans la rue. Cette approche, pour être cohérente, doit donc aborder globalement l'ensemble des lieux et des temps de vie de l'enfant, tout en s'articulant aux réalités familiales et sociales qui se manifestent autour de lui.

L'accueil de la petite enfance comme levier du développement social local

Plus on les examine et plus on les met en perspective, et plus les enjeux de la démarche initiée à partir d'une conception délibérément extensive de l'« accueil de la petite enfance » viennent à la fois élargir et approfondir la perception que l'on a de leur participation à des questions touchant l'aménagement des territoires et l'animation de la vie sociale en leur sein.

Ce constat, pour ne pas rester théorique, suppose bien entendu que se manifestent des volontés authentiques puis des capacités réelles de coopération des forces politiques et institutionnelles en présence. Une fois acquis le principe de leur mobilisation, il s'avère que les tendances les plus prometteuses actuellement observées en matière de politiques d'accueil de la petite enfance - qu'elles se concrétisent dans

les communes et les groupements intercommunaux des zones rurales ou dans les grandes villes - sont liées à l'émergence de véritables politiques locales, globales et concertées. Leurs principales caractéristiques les rapprochent alors de celles qui président aux dynamiques de développement certes local, mais également social. Elles s'efforcent en effet de mobiliser l'ensemble des dispositifs en présence et d'organiser le partenariat des acteurs publics, associatifs et privés. Elles font appel pour cela, outre à la consultation des parents, à celle des intervenants qualifiés ainsi que des acteurs associatifs et des bénévoles motivés. Elles s'attachent à la reconnaissance assumée des besoins, des manques et des attentes des uns et des autres ; mais elles s'appuient aussi sur la mise en commun de leurs ressources spécifiques et sur l'articulation pragmatique des contraintes et des opportunités locales.

L'expérience des « contrats enfance » élaborés selon des modalités résolument participatives indique clairement qu'une telle démarche ne saurait cependant s'improviser. Elle nécessite bien au contraire que soient réunies, au préalable et tout au long de son déploiement, une série de conditions stratégiques, méthodologiques et éthiques permettant, à partir d'une connaissance partagée de l'état des lieux, d'aboutir à un pilotage non moins partagé de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des décisions prises. Sans aborder ici le détail de cette ingénierie, on insistera seulement sur le fait que la participation, éclairée et éclairante, des parents relève de chacune des catégories de conditions requises à chacune des étapes programmées. Elle est d'ailleurs potentiellement porteuse, au passage, d'initiatives solidaires de promotion et de soutien de la « parentalité ».

Ainsi conçue, une politique locale d'accueil de la petite enfance est de nature à mobiliser tous les acteurs impliqués – élus, gestionnaires, professionnels, associations et parents – selon des logiques sinon inédites, du moins particulièrement propices au bien-être et à l'intérêt immédiat des enfants. La même conjonction de convictions peut en outre mobiliser, à l'échelle des établissements et des services, les mêmes catégories de protagonistes – ne serait-ce que pour construire les outils de leurs échanges institutionnels, tels par exemple que les conseils de crèches.

À travers les droits et les devoirs qui sont les leurs, les parents ont la responsabilité première de l'éducation de leurs enfants. Les professionnels auxquels ils les confient ont, quant à eux, la responsabilité d'organiser la vie quotidienne des services en fonction de l'intérêt de chaque enfant, mais aussi de tous les enfants ; et celle de construire un échange avec chaque père et mère, mais aussi avec l'ensemble des parents. Par la vertu de l'échange, du partage, voire de la coopération en vue d'actions communes précises et ciblées, parents et professionnels, voire d'autres acteurs auprès d'eux, peuvent tout d'abord multiplier les occasions de s'informer, de se consulter, de se concerter, d'adapter leurs contributions mutuelles à un accueil de qualité et bienveillant.

Mais, au delà de ces occasions plus ou moins ponctuelles, s'ouvre aussi à eux, s'ils le peuvent et le veulent bien, la possibilité de construire et de développer, pour s'y engager dans la durée, de véritables projets de coéducation. La coéducation est en soi un processus qui peut permettre aux cultures des parents et à celles des professionnels non seulement de se manifester auprès des enfants, par leurs apports respectifs, et ceci de façon non hiérarchisée, sans se concurrencer ni se confondre ; mais aussi de s'enrichir mutuellement sans se neutraliser, de puiser les motifs et de découvrir l'intérêt de mieux se connaître et mieux se comprendre pour mieux agir de concert et de le faire dans le temps de l'accueil partagé. Le processus de coéducation permet de plus à chacun de dépasser ce seul périmètre, rendu apaisé et créatif par la confiance et le respect

mutuels, et de s'ouvrir aux ressources de l'environnement de proximité, d'en explorer les caractéristiques et les opportunités et d'y ouvrir peu à peu, ensemble, les enfants. Ces ressources passerelles ne sont d'ailleurs pas seulement scolaires, mais peuvent également être culturelles, naturelles, de loisirs, etc. Car s'il faut bien tout un village, un quartier, une commune, une communauté de communes, etc. pour accueillir et élever les jeunes enfants, il faut bien aussi tout un réseau d'acteurs – dont les parents sont les têtes de réseau – pour en découvrir et en faire fructifier les potentialités au bénéfice des enfants et de leur curiosité.

Le pari de société est ici que les enfants fassent ainsi l'expérience précoce de la capacité des différents adultes qui prennent soin d'eux au quotidien à s'asseoir autour d'une même table pour délibérer de la façon dont ils vont organiser ensemble, et parfois avec eux, les étapes de vie qui les concernent. Et que, dotés de cette expérience on ne peut plus sécurisante et gratifiante, ils n'aient de cesse par la suite, y compris lors de leur vie d'adultes, de la reproduire à leur tour chaque fois que l'occasion s'en présentera ou qu'elle méritera d'être créée. De ce point de vue, le désir et la possibilité de chacun de participer à la genèse d'un processus de développement et d'amélioration durables de son cadre et de ses conditions de vie pourraient s'acquérir dès la petite enfance, en s'inspirant de la façon dont les adultes ont alors pensé et mis en œuvre la qualité de l'accueil dû à chaque petit d'homme.

* * *

Face aux montées de l'individualisme et du consumérisme comme aux tentations de stigmatisations mutuelles qui affectent professionnels et « usagers » de l'ensemble des services publics et parapublics, le temps est sans doute venu de promouvoir et d'organiser la participation institutionnelle des parents aux structures d'accueil de la petite enfance. On peut le faire au moyen – entre autres – de conseils d'établissement et d'autres dispositifs de concertation. Au delà, il s'agit surtout de rapprocher les parents et les professionnels, de les conforter dans une relation de côte à côte et non plus de face à face ou de dos à dos, et de considérer les uns et les autres comme des membres à part entière, sinon à part égale, des communautés éducatives qu'ils constituent de fait.

La réussite des dispositifs institués suppose, plutôt que d'en figer trop vite les procédures de constitution, d'organisation et de fonctionnement, de mobiliser les convictions et l'adhésion des principaux acteurs concernés. Cette réussite n'est pas acquise d'emblée. Compte tenu du passif hérité de l'histoire et des tensions que le présent voit s'accumuler, les cultures, les attitudes, les contraintes et les attentes des parents n'entrent pas spontanément en phase avec celles des professionnels. Moins que de les rapprocher magiquement, il importe de créer et de multiplier des espaces intermédiaires de délibération confiante et respectueuse entre les uns et les autres, et de les rendre immédiatement utiles et apaisants pour les enfants. Ouverts aux réalités sociales et familiales de tous, attentifs à l'environnement immédiat, ces espaces pourront ainsi contribuer à stimuler la créativité des adultes et des enfants en présence et à explorer leur avenir commun.

Au plan politique, l'accueil de la petite enfance, parce qu'il est de plus en plus perçu par tous comme déterminant pour l'avenir de la société, constitue sans nul doute – avec la promotion des solidarités intergénérationnelles et la lutte contre les isolements et les exclusions de toutes causes et de tous ordres – un des vecteurs les plus prometteurs des dynamiques de développement social local. Partant de la volonté de prendre en compte, sous l'égide des élus locaux, toutes les réalités sociales du territoire en même temps

que les perspectives de coopération de l'ensemble de ses ressources, institutionnelles ou non, ces dynamiques font de la participation des parents à la définition des politiques publiques un levier essentiel du « mieux vivre ensemble ». Elles contribuent aussi à garantir, dès aujourd'hui et pour demain, le respect des enfants, à construire et – selon les termes d'Hannah Arendt – à « garder intact leur pouvoir de renouveler le monde ».

FRÉDÉRIC JÉSU

ARTICLE

2005 - Accueil de la petite enfance et co-éducation - Une alliance parents-professionnels à développer

Licence (CC BY -NC-ND)



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l'œuvre de l'auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l'auteur. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

Courriel de l'auteur : contact@frederic-jesu.net

Site officiel de l'auteur : <https://www.frederic-jesu.net>

© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021

Paris, 2020

ISBN 979-10-394-0442-6